



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Mohamed MEZDAD

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTEES :	07
VOTANTS :	30

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémie NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU, Mme Julie GOBERT, M. Sébastien MAUMONT, M. Nader GHASSAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

108/ OBJET : ORGANISATION DE STAGES BAFA ET BAFD EN PARTENARIAT AVEC LES C.E.M.E.A. ET LES PIONNIERS DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°12 du Conseil municipal du 10 février 2025 relative à l'organisation de stages BAFA base en partenariat avec les CEMEA et les Pionniers de France sur l'année 2025.

CONSIDÉRANT que suite au bilan très positif de ces stages tant aux niveaux pédagogique qu'organisationnel, il est proposé de poursuivre ces partenariats et d'établir un calendrier pour l'année 2026 avec ces deux organismes d'éducation populaire ;

CONSIDÉRANT que des tarifs préférentiels d'inscription seront proposés aux stagiaires Campésiens, en échange, la commune mettra à disposition de l'association les locaux, à titre gracieux, pour l'organisation des sessions de formations habilitées ;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu qu'en contre partie des locaux, les CEMEA et les Pionniers de France offriront 3 places gratuites par session pour les animateurs de la ville ;

CONSIDÉRANT que les C.E.M.E.A., en raison d'un nombre de stages plus importants, offriront en complément des places gratuites, 20 heures de formation sur des thématiques à définir à destination des agents de la Ville ;

CONSIDÉRANT que pour les jeunes campésiens du service jeunesse, les stages seront facturés aux montants suivants :

- 270,00 € pour la formation générale
- 205,00 € pour la formation approfondissement ;

VU l'avis favorable de la commission éducation du 5 novembre 2025

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 17 novembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE l'organisation de stages BAFA / BAFD pour l'année 2026 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les CEMEA et les Pionniers de France.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025
publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,



Maud TALLEL

Le Maire,



Maud TALLEL

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.